



Commune de
WITTISHEIM

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 11 MAI 2021

COMPTE-RENDU

Séance ordinaire du Conseil Municipal du **mardi 11 mai 2021 à 20h00**, à la salle polyvalente de Wittisheim, après convocation d'usage légale en date du **7 mai 2021** et mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :
18

Présents :
16

- AYDIN Marie-Madeleine
- BARONDEAU Huguette
- CHAMBAS Jean-Marc
- GISSELBRECHT Fabrice
- JASIC Mahir LOOS Clothilde
- ORIHUELA Jules
- ROHMER Rosalie
- ROMILLY Aude
- ROSENZWEY Arnaud
- SEYLLER Cédric
- SEYLLER Francis
- SEYLLER Yolande
- THIETRY Frédérique
- WITWICKI Thierry

Absents excusés :

- DA COSTA OLIVEIRA Agathe, donne procuration à ROSENZWEY Arnaud
- SIMLER Nicolas, donne procuration à KNOBLOCH Christophe

1. Approbation du PV du 13 avril 2021

Le Procès-Verbal la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2021 a été adressé à l'ensemble des conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'UNANIMITE.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le Conseil Municipal désigne Mme Aude ROMILLY en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'UNANIMITE.

3. Opposition au transfert à la CCRM de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme ou de carte communale

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) organise, dans son article 136, le transfert de droit de la compétence Plan Local de l'Urbanisme (PLU), de document en tenant lieu ou de carte communale aux EPCI n'ayant pas encore cette prérogative comme cela est le cas pour la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim. Ce transfert devait s'opérer le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du Président par suite du renouvellement général des conseils municipaux, soit le 1^{er} janvier 2021.

La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire est venue modifier cette date et l'a reportée au 1^{er} juillet 2021.

L'exercice du droit d'opposition par les communes membres à ce transfert à l'intercommunalité a été maintenu aux 3 mois précédant la date de sa mise en œuvre soit entre le 1er avril et le 30 juin 2021.

Les communes membres de la Communauté de Communes peuvent s'opposer à ce transfert, dans les conditions prévues originellement dans la loi ALUR. Ainsi, si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ode Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de Wittisheim de conserver sa compétence en matière d'élaboration de PLU, de document en tenant lieu et de carte communale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **DÉCIDE de s'opposer au transfert à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim de la compétence en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Sous-Préfète, chargée de l'Arrondissement de Sélestat –Erstein et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.**

4. Acquisition de la parcelle 19 section 23

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

Le propriétaire de la parcelle cadastrée n°19 en section 23 a fait part à la commune de sa volonté de vendre sa propriété, d'une surface de 22,01 ares, pour un montant de 500 €.

Cette parcelle boisée étant située dans les environs immédiats de la salle polyvalente, son acquisition par la Commune s'avère une opportunité pour les éventuels futurs projets à mener dans le secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE l'acquisition de la parcelle n°19 section 23, d'une superficie de 22,01 ares pour un montant de 500 €.**
- **APPROUVE la prise en charge des frais de transaction par la Commune.**
- **CHARGE le Maire d'effectuer toute démarche et de signer tout acte ayant trait à cette acquisition.**

5. Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la Communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée «Alsace Marchés Publics» (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 pour l'ensemble de ces entités.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 16 000 entreprises et 480 structures alsaciennes.

La Collectivité européenne d'Alsace assure la coordination du groupement de commandes depuis le 1er janvier 2021. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation**

6. Participation à l'opération « Commune Nature » - Signature d'une charte avec la Région Grand Est

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

En 2019, la commune de Wittisheim a obtenu la distinction « Commune Nature » au 3^{ème} niveau.

Une nouvelle campagne du dispositif « Commune Nature », qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces publics, a été engagée par la Région Grand Est et les Agences de l'Eau.

Pour ce faire, un audit doit être effectué par un bureau de contrôle, afin de s'assurer que les engagements pris par notre commune en termes d'utilisation de produits phytosanitaires ont bien été respectés.

La participation à cette démarche est formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux, transmise aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE d'inscrire la commune à l'Opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la Région grand Est.**
- **AUTORISE le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

7. Saison 2021 du plan d'eau – Recrutement des saisonniers

Rapporteur : L'Adjointe, Aude ROMILLY

Il est proposé la création de six emplois d'adjoints administratifs à temps non complet (116 heures/mois maximum), en qualité de contractuels pour assurer la gestion des entrées au plan d'eau, à raison de deux saisonniers par mois sur la période du 12 juin 2021 au 29 août 2021.

Leurs attributions seront les suivantes :

Accueil physique du public

- Accueil et renseignement du public sur place (gestes barrières, mesures d'hygiène, distanciation, ...)
- Vente de tickets d'accès à l'équipement et vérification des abonnements
- Affichage d'informations

Régie de recettes

- Etablissement des bordereaux de paiement, des arrêtés de caisse
- Gestion du fonds de caisse
- Elaboration des documents de versement en rapport avec la régie de recettes

Nettoyage

- Nettoyage des sanitaires (sol, WC, lavabos, table à langer et miroirs)
- Utilisation d'équipements spécifiques
- Contrôle de l'état de propreté des locaux et signalement des dysfonctionnements
- Tri et évacuation des déchets courants des sanitaires
- Entretien des abords du plan d'eau (déchets, désherbage, ...)

La durée hebdomadaire de service sera variable et la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 354, indice majoré : 330, échelon 1 du grade d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE le recrutement des saisonniers au plan d'eau selon les conditions énumérées ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Maire à signer les actes afférents.**

8. Service technique – Recrutement des saisonniers

Rapporteur : L'Adjointe, Aude ROMILLY

Il est proposé la création de deux emplois d'adjoints techniques à temps complet, en qualité de contractuels pour assister les agents techniques dans leur tâches quotidiennes d'entretien et pallier les congés estivaux, du 1er juillet au 31 août 2021.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 354, indice majoré : 330, échelon 1 du grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE le recrutement des deux saisonniers au sein du service technique selon les conditions énumérées ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Maire à signer les actes afférents.**

9. CCAS – Composition du Conseil d'Administration

Rapporteur : L'adjointe, Huguette BARONDEAU

Par délibération n°7 du 16/06/2020, le Conseil Municipal a élu ses 5 représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à savoir : Jules ORIHUELA, Jean-Marc CHAMBAS, Gaëlle HOUBRE, Frédérique THIETRY, Huguette BARONDEAU, Le Maire est membre de droit.

Mme HOUBRE ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale, il y a lieu de nommer un conseiller la remplaçant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE Mme AYDIN Marie-Madeleine en tant que membre élu par le Conseil Municipal.**

10. Liste préparatoire des jurys d'assise 2021

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

Il s'agit de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 personnes en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2022.

Conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée, à la circulaire n° 79.94 de Monsieur le ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979 et au Code de Procédure Pénale, dans chaque commune, le Maire fait procéder à un tirage au sort public, à partir de la liste électorale.

Monsieur Le Maire rappelle que pour être retenu sur la liste préparatoire établie par la commune, il faut être âgé de 23 ans au moins (année de naissance jusqu'à 1999), au cours de l'année 2022. Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 256 à 258-1 du Code de Procédure Pénale, seule la commission de la Cour d'Assises a compétence pour les relever.

Le nombre de noms à tirer au sort s'élève à 6. Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **FAIT PROCÉDER publiquement, par M. Arnaud ROSENZWEY, plus jeune conseiller municipal, au tirage au sort**
- **DESIGNE à l'issue du tirage au sort les personnes susceptibles de siéger au jury d'assise :**
 - **Mme STEHLE Suzanne Monique, née LOSSER, le 23/06/1965**
 - **M. BIRGER Jonathan Nicolas, né le 09/03/1986**
 - **Mme SIMLER Laurence, née PECNIK, le 23/07/1973**
 - **Mme UHL Astride Marie Jeanne, née CLAUSS, le 13/07/1954**
 - **M. NONNENMACHER Julien, né le 26/12/1986**
 - **Mme DOCHTER Anne Florence, née LOOS le 20/07/1970**

11. Elections départementales et régionales 2021 - Composition des Bureaux de vote

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

Les élections départementales et régionales auront lieu le dimanche 20 juin 2021 (1er tour) et le dimanche 27 juin (2ème tour). Ouverture du scrutin à 8h00 et fermeture du scrutin à 18h00.

Les 2 scrutins seront concomitants et s'effectueront dans le bureau de vote unique de Wittisheim, à savoir dans la salle de motricité de l'école maternelle.

Composent obligatoirement un bureau de vote, pour chacun des scrutins :

- un président : la présidence est assurée par le maire, les adjoints ou les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau du conseil municipal.
- deux assesseurs minimum ;
- un secrétaire, qui n'aura qu'une voix consultative dans les délibérations du bureau de vote.

Les fonctions de Président et de secrétaire peuvent être mutualisées du fait que les 2 scrutins ont lieu de manière concomitante et dans la même salle.

Au moins 2 membres du bureau de vote siègent en permanence à chacune des 2 tables de vote.

Président :	KNOBLOCH Christophe				
Secrétaire :	LOOS Clothilde				
Assesseurs titulaires élections régionales :	SEYLLER Yolande ROSENZWEY Arnaud				
Assesseurs titulaires élections départementales :	GISSELBRECHT Fabrice ROHMER Rosalie				

1er tour : dimanche 20 juin 2021

Assesseurs suppléants

	Elections régionales			Elections départementales		
8h-10h	SEYLLER Fabien	STEHLE Suzanne	STEHLE Patrice	AMELIN Stéphanie	KNOBLOCH Christophe	THIETRY Frédérique
10h-12h	WOLFF Jonathan	KNOBLOCH Cédric	DOLT Laetitia	BARONDEAU Huguette	SEYLLER Francis	AYDIN Marie Madeleine
12h-14h	WITWICKI Thierry	ORIHUELA Jules	GISSELBRECHT Fabrice	LOOS Clothilde	SEYLLER Yolande	SEYLLER Cédric
14h-16h	ROMILLY Aude	JASIC Mahir	CHAMBAS Jean-Marc	DA COSTA OLIVEIRA Agathe	AYDIN Marie Madeleine	ORIHUELA Jules
16h-18h	SIMLER Nicolas	ROSENZWEY Arnaud	ULRICH Elodie	ROHMER Rosalie	KNOBLOCH Christophe	ROMILLY Aude

Scrutateurs

	Elections régionales		Elections départementales	
	SEYLLER Yolande	ROMILLY Aude	SEYLLER Cédric	AYDIN Marie-Madeleine
	ROSENZWEY Arnaud	WITWICKI Thierry	ORIHUELA Jules	SIMLER Nicolas
	GISSELBRECHT Fabrice	SEYLLER Francis	CHAMBAS Jean-Marc	DA COSTA OLIVEIRA Agathe
	ROHMER Rosalie	BARONDEAU Huguette	JASIC Mahir	SCHNEIDER Maxime

Personnel administratif pour dépouillement : AMELIN Stéphanie - SIEGEL Inès

2ème tour : dimanche 27 juin 2021

Assesseurs suppléants

	Election régionale			Election départementale		
8h-10h	SEYLLER Fabien	STEHLE Suzanne	STEHLE Patrice	AMELIN Stéphanie	KNOBLOCH Christophe	GISSELBRECHT Fabrice
10h-12h	WOLFF Jonathan	KNOBLOCH Cédric	DOLT Laetitia	BARONDEAU Huguette	THIETRY Frédérique	LOOS Clothilde
12h-14h	SIMLER Nicolas	SEYLLER Francis	ORIHUELA Jules	CHAMBAS Jean-Marc	SEYLLER Yolande	SEYLLER Cédric
14h-16h	SIMLER Nicolas	JASIC Mahir	AYDIN Marie Madeleine	ROMILLY Aude	ORIHUELA Jules	BARONDEAU Huguette
16h-18h	ROMILLY Aude	ULRICH Elodie	ROSENZWEY Arnaud	ROHMER Rosalie	DA COSTA OLIVEIRA Agathe	KNOBLOCH Christophe

Scrutateurs

	Elections régionales		Elections départementales	
	SEYLLER Yolande	ROMILLY Aude	SEYLLER Cédric	AYDIN Marie-Madeleine
	ROSENZWEY Arnaud	JASIC Mahir	ORIHUELA Jules	SIMLER Nicolas
	GISSELBRECHT Fabrice	SEYLLER Francis	CHAMBAS Jean-Marc	DA COSTA OLIVEIRA Agathe
	ROHMER Rosalie	BARONDEAU Huguette		

Personnel administratif pour dépouillement : AMELIN Stéphanie - SIEGEL Inès

12. Décisions du Maire

- **Chaudière presbytère**

Installation d'une chaudière à condensation
HIRTZEL Arbogast – 11 119,92 € TTC

- **Convention concession buvette plan d'eau**

Pour les saisons 2021-2022-2023 – redevance annuelle : 4.000 €

- **Convention Wake Park**

Années 2021 à 2025 – redevance annuelle : 1.000 €

- **Convention utilisation plan d'eau - école Wittisheim**

Stage de canoë au plan d'eau pour les classes de CM1-CM2 : du 31/5/2021 au 4/6/2021

- **Convention utilisation plan d'eau - école Sundhouse**

Stage de canoë au plan d'eau pour la classe de CM2 : les 31/5, 17/6 et 28/6/2021*

- **Numérisation des registres d'Etat Civil et délibérations**

Société Numerize – 2 633,76 € TTC

- **Réalisation d'un stage de prévention routière à vélo**

Pour les 2 classes de CM1-CM2 de l'école de Wittisheim – Société « Trace Verte » - 3 000 € TTC

Participation de l'Etat : 1 400 € - reste à charge de la commune : 1 600 €

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance prend fin à 21h59.